
COMITE DE DIRECTION

Réunion du Mercredi 2 mai 2018

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Fatna JDAINI, Josiane JOURDAN, Valérie TARDIVEL, MM. Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOIVIN, Gérard DACHEUX, Yves AVOIRTE, Laurent HOUIN, Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI, Claude TELLENE, Jean VESQUES,

Excusés : MM. Pierre GUILLEBAUX, Christian MEYER, Dr Daniel BISSONNET,

Assistent : M. William MARISSAL (Directeur)
M. Michel ROBLES (Conseiller Technique Départemental)

La séance est ouverte à 18 h 30

En préambule, le Président Jean-Pierre MEURILLON indique qu'il s'agit, **pour M. Claude TELLENE, de sa dernière réunion du Comité de Direction** puisqu'il a fait savoir qu'il avait décidé de mettre fin à ses fonctions pour, dès qu'il aura été admis à la retraite, pouvoir s'installer dans une région plus ensoleillée.

Les membres du Comité tiennent à exprimer à M. Claude TELLENE **leurs très vifs remerciements pour le travail qu'il a accompli, depuis de nombreuses années, en faveur du Football Yvelinois et en particulier de l'Arbitrage Yvelinois.**

Il apparaît par ailleurs que **M. Christian MEYER** envisage lui aussi de s'installer dans le Sud de la France, ce qui posera la question de son remplacement en qualités de membre du Comité de Direction, de Trésorier Général Adjoint et de Président de la Commission de District de l'Arbitrage.

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 14/3/2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 14/3/2018 a été transmis, le 6/4/2018, aux membres du Comité, pour observations éventuelles, avant sa publication.

Il a été publié dans le N° 1 561 du journal numérique « Yvelines Football », du 10/4/2018.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON informe le Comité, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 15/3, au siège du District : **Remise des dotations attribuées aux clubs dans le cadre du Développement du Football Féminin**
 - ✓ le 17/3, au siège du District : **Réunion du Comité de Direction avec les Présidents de clubs Yvelinois**
 - ✓ le 19/3 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue de Paris-Ile de France**
 - ✓ le 20/3, au siège du District : **Tirage au sort des Finales Départementales du Festival Foot U 13 Pitch**
 - ✓ le 22/3, au Showroom de NIKE, à SAINT-DENIS : **Présentation des équipements NIKE**
 - ✓ le 24/3, à VERSAILLES : **44^{ème} Assemblée Générale Ordinaire Elective du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S.78)**
 - ✓ le 24/3, à l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (I.N.S.E.P.) : **Assemblée Générale Ordinaire et Elective des membres du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.)**
 - ✓ le 26/3, au siège de la Ligue : **Réunion « Prévention » des Officiers Référents Police / Gendarmerie avec la Ligue et les Districts Franciliens**
- M. Pierre GUILLEBAUX représentait le District des Yvelines.
- ✓ le 27/3, au siège du District : **Remise des écussons aux nouveaux Arbitres issus des 2 sessions de formation du début de la saison 2017 / 2018**, étant rappelé que la remise qui était programmée le mardi 6/2 n'avait pu se dérouler du fait de la neige
 - ✓ le 31/3, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Finales Départementales du Festival Foot U 13**
 - ✓ le 4/4 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**
 - ✓ le 5/4, au siège du District : **Réunion des clubs à propos du Programme Educatif Fédéral**
 - ✓ le 7/4, à ARDON (Loiret) : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**

- ✓ les 7 et 14/4 : **Remise du Label Jeunes, respectivement, au S.F.C. BAILLY NOISY et à l'U.S. CARRIERES-SUR-SEIN**
- ✓ les **rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles)
 - . le 10/4, à SARTROUVILLE, sur le thème : « Démarches, fonctionnement et obligations juridiques pour la bonne gestion d'une association »
 - . le 12/4, à PLAISIR, sur le thème : « L'essentiel de la comptabilité associative »
- ✓ le 18/4 : **Lettre du Président de la Ligue du Football Amateur relative aux conditions de retransmission publique des matches de la Coupe du Monde F.I.F.A. Russie 2018**
- ✓ le 19/4, au siège du District : **Rencontre avec M. Ali MOUCER, Directeur Technique Régional, à propos de la possibilité, pour le District, de recruter un Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques » (cf. le point N° 7 ci-après)**
- ✓ le 21/4, au siège de la Ligue : **Réunion du Collège des Présidents de Clubs**
- ✓ le 24/4, au siège de la Ligue : **Rencontre avec l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (A.N.D.E.S.)**
- ✓ le 25/4, à CLICHY-SUR-SEINE : **Assemblée Générale de l'Association Syndicale « Business Park »**
- ✓ le 25/4, au siège du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.), à PARIS : **Congrès exceptionnel du C.N.O.S.F. (cf. le point N° 15 ci-après)**
- ✓ le 30/4 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue de Paris-Ile de France (cf. le point N° 8 ci-après)**
- ✓ le 2/5 : **Réunion organisée, au siège de la Ligue, par la Ligue du Football Amateur, à propos des attributions au titre des Conventions d'Objectifs**
- ✓ le 2/5 : **Publication du procès-verbal des Assemblées Générales du District (Ordinaire et Extraordinaire), du 1^{er}/12/2018**

3 / CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

En vue de l'Assemblée Générale du samedi 23/6, à LOUVECIENNES, où il y aura lieu à élection d'un représentant des Arbitres au sein du Comité de Direction, le Comité procède à la constitution de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

. M. Pierre FRAMBOURT, Président
 . M. Jean-Pierre LEDUC, Vice-Président
 . M. Jean-Claude CORNUAULT
 . M. Sylvain DION
 . M. Francis DUPRE
 . Mme Anne-Marie GASTEAU
 . M. Hervé LE GALL
 . M. Alain REMY
 . M. Laurent TESSIER

Aux termes de l'article 16 des Statuts du District, cette Commission a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort,
- accéder à tout moment au bureau de vote,
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions,
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

Il est souligné que **le rôle de cette Commission a été modifié par l'article 2.3) du décret N° 2016-1054 du 1^{er}/8/2016** et qu'elle a désormais compétence pour « se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort », alors que jusqu'alors, son rôle était seulement d'« émettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures ».

4 / NOMINATIONS DE MEMBRES DE COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2017 / 2018

Le Comité procède aux nominations ci-après :

➤ Commission de District de l'Arbitrage

M. Sophian KADI, membre stagiaire

➤ Commission d'Appel Départementale

M. Franck GERONIMI

➤ Commission Evènementiel

M. Christophe FRANCOIS, membre associé

➤ Commission Promotion, Information, Communication

M. Franck GERONIMI, membre stagiaire

➤ **Commission du Football Diversifié**

M. Loïc JOUBERT, membre stagiaire

➤ **Commission Technique**

M. Louis LENAFF, membre stagiaire

➤ **Délégués**

M. Max VERITE

5 / LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 19/3/2018

Au cours de cette réunion, il a été procédé à l'adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 29/1/2018.

Lors de cette réunion du 29/1/2018, le Président de la Ligue avait évoqué les « remontées » de certains clubs du District des Yvelines quant au nouveau **mode de calcul du nombre de voix des clubs lors des Assemblées Générales du District**.

Après avoir donné lecture de la disposition adoptée par l'Assemblée Générale du 1^{er}/12/2017, le Président de la Ligue avait fait part de son étonnement quant à cette proposition formulée par le Comité de Direction du District et avait souligné que cette disposition posait, selon lui, un réel problème d'équité et de respect des licenciés, estimant que tous les licenciés des clubs ne sont pas représentés aux Assemblées Générales du District, alors que ces clubs règlent des cotisations (licences, droits de changement de club, etc.) correspondant à l'ensemble de leurs licenciés.

Après avoir rappelé que la Ligue rétrocède aux Districts une part sur les licences enregistrées au sein des clubs de leur ressort territorial (et ce, sans plafonnement ou échelonnement en fonction du nombre de licenciés), le Président de la Ligue avait précisé que **la disposition adoptée était de nature à remettre en cause le principe de la rétrocession en fonction des licenciés**.

Enfin, il avait rappelé que lors des Assemblées Fédérales, les Ligues et les Districts portent un nombre de voix qui est fonction de leur nombre de licenciés sans que le nombre de voix soit limité à un plafond du nombre de licenciés.

A la suite de cette intervention du Président de la Ligue, **le Président Jean-Pierre MEURILLON avait tenu à souligner que :**

. un système d'échelonnement du nombre de voix avait effectivement succédé au système bien plus contraignant de plafonnement à 15 du nombre de voix qui était en vigueur depuis la création du District, voici donc 38 ans, étant observé que ce système de plafonnement restait en vigueur dans de très nombreux Districts,

. il avait été proposé que le nombre de voix attribuées aux clubs tienne compte du nombre de leurs licenciés, sans plafonnement, mais en tenant compte d'un échelonnement ayant pour but de sauvegarder la représentativité, lors des Assemblées Générales, des clubs qui possèdent un faible effectif ou un effectif moyen et ce, afin d'éviter qu'ils se sentent « exclus » lors des Assemblées Générales, faute de pouvoir véritablement « peser » dans les débats et les décisions à prendre,

. le mode de calcul qui a été adopté avait été proposé par un des clubs faisant partie du Groupe de travail constitué à ce sujet et composé de clubs de toutes tailles, et il avait été adopté par ce Groupe, puis par le Comité de Direction,

. lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les clubs s'étaient prononcés en toute connaissance de cause, après un débat où ils avaient pu s'exprimer librement et lors d'un scrutin secret,

. **la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire avait donc été prise de façon tout à fait démocratique.**

Le projet de procès-verbal de cette réunion du 29/1/2018 ne relatant pas fidèlement ce qui avait été dit par le Président Jean-Pierre MEURILLON (et qui figure ci-dessus), il en a demandé la rectification pour qu'y figure très précisément ce qu'il avait exprimé.

Mais le Président de la Ligue s'y est opposé, estimant que cette rectification au procès-verbal n'était pas nécessaire.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a donc logiquement voté contre l'adoption de ce procès-verbal, qui ne relate qu'imparfaitement ce qu'il a exprimé, étant noté que le Vice-Président Délégué de la Ligue et un Président de District ont déclaré s'abstenir.

A noter enfin que la question du nouveau **mode de calcul du nombre de voix des clubs lors des Assemblées Générales du District a à nouveau été abordée par le Président de la Ligue lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 30/4/2018.**

M. Jean-Loup LEPLAT fait observer que **le système « d'échelonnement des votes » pour prendre en compte les droits de vote des licenciés n'est pas vraiment une chose nouvelle.**

Par exemple, dans les statuts révisés nouveaux du **Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.)**, validés par le Comité National Olympique et Sportif Français -C.N.O.S.F.), "les membres des catégories 1 (« olympiques »), 2, 3, 4 et 5 (« non olympiques et divers ») disposent aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'un nombre de voix déterminé comme suit conformément à l'article 5 des statuts :

- 1 voix à chaque membre des catégories 1,2,3,4, et 5

- 1 voix supplémentaires si l'organisme régional compte de 0 à 5000 licenciés,
- 1 voix supplémentaire si l'organisme régional compte de 5001 à 50 000 licenciés,
- 1 voix supplémentaire si l'organisme régional compte plus de 50 000 licenciés,
- 5 voix supplémentaires si l'organisme régional appartient à la catégorie 1 (« Fédérations olympiques »).

M. Jamel SANDJAK, élu administrateur du C.R.O.S.I.F. (puis, en conséquence, Vice-Président du C.R.O.S.I.F.) le 24/3/2018 lors de l'Assemblée générale des membres du C.R.O.S.I.F. au sein de la liste bloquée présentée par Mme Evelyne CIRIEGI l'a donc été sur ces bases d'échelonnement des droits de vote statutaires ci-dessus rappelés.

La L.P.I.F.F. étant affiliée à une Fédération olympique (la F.F.F.) a donc, par le vote de son Président présent ce jour-là, bénéficié d'un nombre de voix très largement supérieur à celui d'autres représentants de Comités ou Ligues non olympiques.

ooooo

Par ailleurs, le Président Jean-Pierre MEURILLON avait souligné le 19/3 que, contrairement à ce qui figurait au projet de procès-verbal de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 29/1/2018, les membres dudit Comité n'avaient pas été appelés à se prononcer quant à la mise en œuvre des dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, permettant de suspendre des clubs qui restent débiteurs envers le District des Yvelines et qui n'évoluent qu'en compétitions de Ligue.

Il avait donc demandé que le procès-verbal soit rectifié en conséquence pour qu'il n'y soit plus indiqué que le Comité de Direction aurait décidé de ne pas mettre en œuvre les dispositions de l'article 3.8 précité à l'encontre de deux clubs Yvelinois.

Ce procès-verbal a néanmoins été adopté en l'état, là également avec l'abstention du Vice-Président Délégué de la Ligue et d'un Président de District.

5 / LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 30/4/2018

Le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 30/4/2018, qui a décidé :

- **l'augmentation de certains tarifs** (certaines cotisations assurance licence, certaines amendes), étant noté que la part Fédérale du tarif des licences augmentera d'1 €,
- **la suppression du reversement de la « part District » sur les cotisations des clubs correspondant aux équipes évoluant en Championnats de Football d'Entreprise ou en Championnats Régionaux Féminins à 11.**

Par ailleurs, a été évoqué le **projet de réforme, pour les compétitions Seniors, du système des indemnités d'arbitrage** (dont le montant n'a pas été révisé depuis 2011, sauf en Régional 1).

Si le **principe d'une pyramide** reposant sur des principes clairs à déterminer (l'investissement des arbitres, la formation, la hiérarchie des niveaux d'arbitrage, le mérite, etc.) **avait été retenu**, il ne paraît pas souhaitable que le dispositif se mette en place par une sorte de vases communicants où les tarifs augmentés en Ligue seraient compensés par une baisse de ceux des compétitions de Districts (hors les Arbitres débutants).

Il est ressorti des réflexions menées par la Ligue avec les Présidents de District, les Présidents des Commissions de District de l'Arbitrage et le Collège des Présidents de clubs que les clubs souhaitent une réforme plus complète et plus cohérente en attendant que soit mise en œuvre une première démarche (revalorisation des indemnités des arbitres des matchs sensibles notamment) qui sera proposée prochainement au Comité de Direction de la Ligue.

Le Comité de Direction a également validé **les modifications des catégories d'âge des compétitions Féminines Jeunes : U 15 / U 18 F au lieu de U 16 F / U 19 F (cf. néanmoins le point N° 14 ci-après).**

7 / LA CREATION DU DISTRICT DE PARIS

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique aux membres du Comité que par un arrêt rendu le 16/3/2018, sur renvoi de la Cour de Cassation, la Cour d'Appel de VERSAILLES a enjoint la F.F.F. de **créer un District de Football à PARIS**, et ce, **dans un délai de 9 mois**.

Il rappelle que la procédure durait depuis de très nombreuses années.

Dès le 22/3/2018, le Comité Exécutif de la F.F.F. a pris la décision de soumettre une résolution en ce sens à l'Assemblée Fédérale qui se réunira le 2/6 à STRASBOURG.

Le territoire de la Ligue de Paris-Ile de France sera donc subdivisé en 8 Districts au lieu de 7.

La mise en place des compétitions au sein du nouveau District impactera directement les Districts 92, 93 et 94, auxquels les clubs Parisiens sont actuellement rattachés, mais indirectement tous les Districts dès lors que les sommes leur revenant seront réparties entre 8 Districts au lieu de 7.

Le Comité Départemental de Paris de Football estime que le District de Paris regroupera près de 350 clubs et 22 000 licenciés.

La question centrale va toutefois être de savoir ce qu'est un club Parisien :

Un club dont le siège est à PARIS ?

ou

Un club dont l'activité principale effective se situe à PARIS ?

Par ailleurs, il est clair que les clubs qui constitueront, le moment venu, le Championnat de Départemental 1 Senior devront obligatoirement remplir immédiatement toutes les conditions réglementaires applicables, notamment en matière :

- de respect des obligations fixées par le Statut de l'Arbitrage,
- d'engagement d'une 2^{ème} équipe Senior et des équipes de jeunes (1 U 19, 1 U 17 et 1 U 15),
- de classement de terrain,
- d'encadrement technique de l'équipe.

Il est évident qu'**aucune dérogation ne pourra, réglementairement, leur être accordée**, sauf à créer une rupture d'égalité avec les autres clubs disputant les Championnats de Départemental 1 des autres Districts Franciliens, ce qui serait évidemment irrégulier.

8 / LE RENFORCEMENT DE L'EQUIPE TECHNIQUE DU DISTRICT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque les conditions dans lesquelles il est envisagé de renforcer l'équipe technique du District.

Il a été décidé par la F.F.F. de financer, avec les retombées financières de l'augmentation du tarif des licences (+ 1 € par licence), la création d'un certain nombre de postes de techniciens et de Conseillers Techniques en Arbitrage (C.T.A.).

Les nouvelles dispositions conduisent à une possibilité de financement de 45 postes de Conseillers Techniques ou C.T.A. supplémentaires.

Pour la Ligue de Paris-Ile de France, la possibilité est de 7 postes de technicien et 2 postes de C.T.A..

L'aide de la F.F.F. sera de 20 000 € par an et elle sera pérenne et non pas temporaire et dégressive.

Le District a fait savoir à la Ligue qu'il était candidat pour **pouvoir recruter, dans ces conditions, un Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques »**.

Une décision de la Ligue interviendra à la fin de la saison.

Par ailleurs, les 2 Educateurs Départementaux qui travaillent actuellement 24 H / semaine pourraient **passer à 35 H / semaine**, dans la perspective d'un recours, qui deviendrait tout à fait marginal, aux membres de la Commission Technique du District. Il y aura lieu, le moment venu, de définir très précisément les tâches incombant à chacun des membres de l'Equipe Technique Départementale.

9 / LA TECHNIQUE

MM. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, Gérard DACHEUX et Ali SAHALI font un point sur les diverses formations techniques organisées par le District et les opérations de détectations / sélections.

➤ FORMATIONS

✓ C.F.F. 1 - Module U 9 - U 11, les 17, 18, 19 et 20/4, à MONTFORT L'AMAURY

18 candidats inscrits, 4 désistements en dernière minute, 14 présents et un abandon, 12 clubs représentés.
Bon stage avec une bonne participation des stagiaires malgré leur nombre restreint.
Remerciements à la Mairie et au Président du F.C. MONTFORT L'AMAURY pour le prêt des infrastructures sportives et la mise à disposition du matériel pédagogique.

✓ Module Arbitrage, les 18 et 19/4, au siège du District

16 candidats, 15 clubs représentés, dont 1 club du District des Hauts-de-Seine.
Très bon stage, avec une très bonne participation des stagiaires.
Remerciements à Brice PARINET pour son expertise et son animation qui ont été bien appréciées.

✓ C.F.F. 2 - Modules U 13 et U 15, les 23, 24, 25 et 26 avril en internat au CNF à CLAIREFONTAINE.

20 candidats inscrits, 18 présents, 15 clubs représentés.
Très bonnes conditions d'accueil et bonne participation des stagiaires d'un niveau technique satisfaisant.

✓ C.F.F. 1 - Module U 11 Mineurs, les 26 et 27/4 à NOISY-LE-ROI

19 candidats inscrits, 18 présents dont 3 jeunes filles, 12 clubs représentés.

Stage satisfaisant malgré une participation inégale des stagiaires.

Remerciements au S.I.BA.NO et au S.F.C. BAILLY-NOISY pour le prêt des infrastructures sportives et la mise à disposition du matériel pédagogique.

✓ **Module Gardien de But Découverte, les 27 et 28/4, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

9 candidats inscrits et présents, 8 clubs représentés.

Stage confirmé assez tardivement, au vu du nombre de candidats inscrits, mais qui s'est très bien déroulé sous la houlette de David TURON, responsable technique de la section Amateur du F.C.

PARIS SAINT-GERMAIN et spécialiste diplômé Gardien de But.

Paulo BARROS FERREIRA, de la Commission Technique, a participé à l'encadrement de cette formation et devrait s'inscrire prochainement au Module Perfectionnement au niveau régional.

Il encadre notamment les séances de perfectionnement Gardiens de But depuis cette saison, avec Thierry MOURAUX.

Prochaines Certifications :

✓ **Certification C.F.F. 2 / C.F.F. 3 :**

le samedi 2/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

18 candidats inscrits + 1 pré-inscription à ce jour.

✓ **Certification C.F.F. 1 / C.F.F. 2 / C.F.F. 3 :**

le 30/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (à confirmer)

19 candidats inscrits, 9 dossiers en liste d'attente + 3 pré-inscriptions à ce jour.

✓ **Certification C.F.F.4 :**

Les 5 et 19/6, au siège du District

8 candidats inscrits.

➤ **PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détectations / Sélections)**

✓ **U 13 G (nés en 2005) :**

Concours d'entrée au Pôle Espoirs I.N.F. à CLAIREFONTAINE

3 joueurs peuvent encore intégrer le Pôle Espoirs I.N.F. à CLAIREFONTAINE

✓ **U 12 / U 13 F (nés en 2006/2005) :**

Suite aux différents centres de perfectionnement animés par Dorette ELANGUE ETEME et Jean-Dany GROSSET, certaines joueuses participeront à un stage régional, début juillet.

Prochaine échéance :

Rassemblements les 27/5 et 17/6, à NOISY-LE-ROI

✓ **U 14 G (nés en 2004) :**

Stage de perfectionnement à CLAIREFONTAINE, le 15/4.

24 joueurs présents, 10 clubs représentés

Rencontre amicale face aux U 15 G de l'E.S. GUYANCOURT, à GUYANCOURT, le 28/4.

16 joueurs présents, 6 clubs représentés

Prochaine échéance :

Rencontre amicale le mercredi 16/5, à MAUREPAS, face à l'équipe U 15 G. de l'A.S. MAUREPAS.

✓ **Gardien(ne)s de but U 13 / U 14 G & F (né(e)s en 2005/2004) :**

Stage de perfectionnement à CLAIREFONTAINE, le 15/4/2018 après-midi.

12 conviés, 5 présents dont 1 jeune fille, 7 excusés, 5 clubs représentés.

Prochaine échéance :

Rassemblement le 27/5, à VELIZY-VILLACOUBLAY

10 / L'ARBITRAGE

En l'absence de M. Christian MEYER, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), le Président Jean-Pierre MEURILLON indique que **la remise officielle des écussons des élèves de la classe « Arbitre de Foot au collège »** du Collège Jules Verne, aux MUREAUX aura lieu le vendredi 5/5, au Collège.

Par ailleurs, lors du 3^{ème} test théorique organisé le 20/4 pour sélectionner les jeunes Arbitres susceptibles d'être **désignés pour l'examen fédéral de Jeune Arbitres de la Fédération (J.A.F.)**, un Arbitre Yvelinois, **Théo CLOIX, a terminé à la 4^{ème} place.**

Le nombre de places octroyées à la Ligue n'est pas encore connu.

Enfin, il a été annoncé, lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 19/3/2018, qu'à l'instar de ce qui est de la formation des Educateurs, la formation à l'arbitrage sera également régionalisée sous l'égide de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) de la Ligue.

Il en sera de même pour les formations de Dirigeants.

La question du **projet de réforme, pour les compétitions Seniors, du système des indemnités d'arbitrage** a été traitée au point N° 5 (L'Arbitrage).

11 / LA FORMATION

M. Jean-Loup LEPLAT fait un **point d'étape sur le sujet de la formation** et rappelle que le rôle du District, par le biais de sa Commission Formation, est d'assurer la formation initiale, complémentaire ou continue des Dirigeants, Educateurs, Arbitres et Bénévoles du football Yvelinois.

13 membres composent la Commission Formation au sein duquel se trouvent 3 membres du Comité de Direction : le Président de la Commission, un membre du Bureau et un autre membre du Comité de Direction.

Ses actions sont multiples : élaboration du catalogue saisonnier des formations (23 en 2017 / 2018), choix des actions de formation, élaboration du plan annuel d'action départemental « Formation », fusion de stages existants, création de nouveaux stages (par exemple, « Président de club » et « Bureautique / Informatique » en 2017 / 2018/), création d'un livret de formation, ... Chaque session de formation est, en principe, encadrée et animée par le responsable pédagogique de celle-ci, assisté *a minima* d'un autre formateur.

La Commission Formation s'est réunie 9 fois depuis le début de la mandature et une 10^{ème} réunion est prévue le 15/5 prochain.

Les comptes-rendus sont diffusés aux membres de la Commission et du Comité de Direction et sont probablement sous-exploités alors qu'ils contiennent les informations permettant une bonne appréhension globale du sujet de la formation.

Des difficultés sont rencontrées dans le cadre du fonctionnement de la Commission, qui tiennent pour l'essentiel à un manque de lien et de communication entre tous les acteurs concourant aux actions de formation : retour d'information insuffisant pour les actions réalisées (comptes-rendus, diaporamas révisés, observations des stagiaires, ...), insuffisante participation des membres de la Commission aux réunions, calendrier prévisionnel perturbé, manque de disponibilité des formateurs, des stagiaires et des lieux d'accueil, nombre insuffisant de formateurs par rapport à l'éventail des formations, communication externe et interne insuffisante en amont et en aval, logistique tardive, ...

En fait, les actions de formations du District ne peuvent être menées qu'avec le concours raffermi d'un travail collaboratif d'équipe impliquant tous les acteurs de la formation.

Un premier travail de **renforcement de la communication** sera effectué avec l'appui de la Commission Promotion, Information, Communication (P.I.C.) : annonces et interview relatives à la formation dans les médias du District, participation croisée de représentants aux réunions des deux Commissions.

L'autre source d'amélioration du fonctionnement de la Commission ne pourra être qu'une implication marquée de ses membres.

12 / LES « LABELS JEUNES » ET LES LABELS DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

MM. Gérard DACHEUX et Ali SAHALI évoquent :

La remise des « Labels Jeunes » de la saison 2016 / 2017 :

- U.S. CARRIERES-SUR-SEINE niveau Espoir

Remise le 14/4, par le Président Jean-Pierre MEURILLON, en présence de M. Ali SAHALI

- S.F.C. . BAILLY NOISY niveau Espoir

Remise le 7/4, par M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président Délégué, en présence de M. Franck BARDET

La dernière remise de Label a été fixée :

• F.C. MANTOIS 78
Remise le samedi 12/5, à 15 H

niveau Elite

➤ **La campagne « Label Jeunes » de la saison 2017 / 2018 :**

La clôture des inscriptions est effective depuis le 31/1 pour les candidatures au Label Jeunes.

3 clubs ont déposé un dossier de candidature dans les délais impartis :

Candidatures niveau Espoir :

. CONFLANS F.C.

Evaluation du dossier en cours : 2 visites effectuées : les 29/3 et 3/4/2018

Candidature niveau Excellence :

. E.S. TRAPPES

Evaluation du dossier en cours : 1 visite effectuée le 11/4/2018

Visites complémentaires à venir.

. A.O. BUC FOOTBALL

Suite à la visite effectuée le 4/4/2018, le club a souhaité reporter sa candidature à la saison prochaine.

➤ **La campagne Label des Ecoles Féminines de Football de la saison 2017 / 2018 :**

La clôture des inscriptions est effective depuis le 15/2 pour les candidatures au Label des Ecoles Féminines de Football.

Les dossiers déposés sont les suivants :

Club évoluant en compétition Seniors F, au niveau Régional :

1 club a déposé un dossier de candidature :

. F.C. MANTOIS 78 : Club Labellisé niveau Argent saisons 2016 / 2018 (fin de validité).

Visite effectuée le 11/4

Candidature niveau Or : dossier non validé pour ce niveau.

Proposition de Labellisation niveau Argent.

Clubs évoluant en compétition Seniors F, au niveau Départemental :

7 clubs ont déposé un dossier de candidature :

4 candidatures ont été retenues :

. O.S.C. ELANCOURT

Visites effectuées les 6/4 (examen dossier) et 9/4 (évaluation pédagogique)

Proposition de Labellisation niveau Bronze.

. RAMBOUILLET 78 F.C. :

Visite effectuée le 22/3 :

Proposition de Labellisation niveau Bronze.

. C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE : Club Labellisé niveau Bronze saisons 2016 / 2018 (fin de validité).

Visite effectuée le 12/4 :

Proposition de renouvellement de la Labellisation niveau Bronze.

. E.S. TRAPPES : Club Labellisé niveau Argent saisons 2017 / 2019 (en cours de validité)

Visite effectuée le 11/4/2018 :

Candidature niveau Or

Proposition de Labellisation niveau Or.

Les dossiers correspondants reçoivent la validation du Comité de Direction du District.

1 candidature a été reportée :

➤ **A.O. BUC FOOTBALL :**



Visite effectuée le 4/4 : la candidature a été reportée à la saison prochaine.

2 candidatures n'ont pu être retenues :

. SARTROUVILLE F.C. :

Visite effectuée le 10/4 :

Dossier non validé, car ne répondant pas à tous les critères.

. F.C. VERSAILLES 78 :

Visite effectuée le 11/4 : Candidature niveau Bronze souhaitée.

Dossier non validé, car ne répondant pas à tous les critères.

La Commission Régionale de Labellisation se réunira le 28/5, au siège de la Ligue, pour examiner les candidatures émanant de chaque District et valider celles qui seront ensuite transmises, après approbation du Comité de Direction de la Ligue, au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, pour attribution du Label.

13 / LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

M. Ali SAHALI indique qu'une réunion d'information a eu lieu, comme prévu, le jeudi 5/4/2018, au siège du District, dans le but de faire part aux clubs des évolutions du Programme Educatif Fédéral (P.E.F.) sur cette saison.

12 personnes étaient présentes, pour 11 clubs représentés, ce qui est malheureusement trop peu.

Les sujets suivants ont été abordés :

- le rappel des objectifs et des modalités de déploiement du dispositif au sein du club,
- les critères à respecter afin de confirmer l'engagement du club dans ce dispositif,
- l'emploi de personnes en mission de « Service Civique », pour aider à formaliser le P.E.F. (spécifique à chaque club) et à mieux déployer ce dispositif au sein du club.

En fin de réunion, les nouvelles dotations (ajout de 60 fiches complémentaires au classeur existant + jeux de cartes « 7 familles ») ont été remises aux clubs qui souhaitaient poursuivre leur engagement.

Un courrier explicatif avait été adressé aux 52 clubs déjà engagés les saisons précédentes et aux nouveaux clubs souhaitant s'investir dans le déploiement de ce dispositif au sein de leur club.

14 / LE FOOTBALL FEMININ

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle que lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 23/10/2017, il avait suggéré que puisse être étudiée la possibilité de modifier les catégories de compétitions Jeunes Féminines, qui pourraient être U 16 F et U 18 F et non plus U 16 F et U 19 F, ce qui serait bénéfique pour les U 16 F qui appartiennent à un club dont l'effectif U 16 F est insuffisant pour engager une équipe.

Le fait que le Comité de Direction de la Ligue ait décidé d'accorder, le même jour, une dérogation à une joueuse de catégorie U 16 F pour évoluer en catégorie Senior démontrait qu'il était indispensable qu'une réflexion soit menée quant aux compétitions ouvertes aux joueuses de catégorie U 16 F.

Il avait réitéré la question par un courriel du 22/2 dans le but qu'elle puisse être abordée lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 19/3.

La question paraissait aussi se poser de la pertinence de **la limitation actuelle du nombre de joueuses U 18 F pouvant évoluer en Senior F.**

Le 19/3, le Président Jean-Pierre MEURILLON s'est inquiété de savoir si la réflexion avait été menée, permettant de prendre en compte le cas des U 16 F qui appartiennent à un club dont l'effectif U 16 F est insuffisant pour engager une équipe et qui, au regard de la réglementation actuelle, ne peuvent évoluer, ni avec les U 19 F, ni avec les Seniors F.

M. Ali MOUCER, Directeur Technique Régional, avait alors confirmé qu'une réflexion était en cours et précisé que la modification des catégories des compétitions Jeunes Féminines devait être appréhendée au regard du nombre et de l'évolution des licenciées dans chaque catégorie et que la question devait être abordée lors de la réunion « Président de Ligue / Présidents de District » du 4/4.

Lors de cette réunion Président de Ligue / Présidents de Districts du 4/4, avaient été adoptées les orientations suivantes :

- **organisation de compétitions U 15 F, U 18 F au lieu de U 16 F, U 19 F,**
- **modification des conditions des surclassements,**
- **pratique à effectif réduit à 7 et non pas à 8.**

Le Comité de Direction de la Ligue a ensuite, le 30/4, validé ces orientations.

Il résulte toutefois d'une réunion tenue ce jour, 2/5, par le Président de la Ligue avec des Présidents de District que les clubs qui n'avaient pas été informés au préalable auraient découvert cette réforme avec la réception du dossier d'engagement dans les compétitions de la saison 2018 / 2019.

Le Président de la Ligue a donc estimé qu'afin de respecter les principes d'échange et de concertation des clubs mis en place depuis 5 ans et de garantir la bonne mise en œuvre des modalités de communication et d'information, il y avait lieu de ne rien engager pour la saison 2018 / 2019 et de reporter cette réforme à la saison 2019 / 2020.

Une décision définitive sera prise lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 4/6, étant entendu qu'en tout état de cause, des modifications réglementaires interviendront dans le but de permettre à toutes les joueuses de pratiquer le football.

Par ailleurs, il est prévu qu'à compter de **la saison 2018 / 2019, les Districts Franciliens auront à gérer les Championnats U 16 F à 7 et U 19 F à 7**, la Ligue ne conservant, en Jeunes, que l'organisation de la pratique des **U 16 F à 11 et des U 19 F à 11.**

Il s'agira donc pour les Districts de gérer les Championnats U 16 F à 7 et U 19 F à 7, ainsi que les Coupes correspondantes.

Rappelons qu'il y a actuellement, en Ligue :

- . 6 équipes U 19 F à 7
- . 2 équipes U 16 F à 7

Enfin, il est rappelé que la **Journée du Football Féminin** se déroulera le samedi 26/5, au stade du Vieux Moulin à RAMBOUILLET, avec les **Finales des Coupes des Yvelines Féminines Seniors à 11 et à 7, et des U 16 F à 7.**

-

15 / LE FOOTBALL DIVERSIFIÉ

-

M. Jean VESQUES remercie le Comité d'avoir répondu favorablement à sa demande (organisation d'un rassemblement final du Critérium U 12 / U 13 Futsal, avec les clubs qui ont participé à l'organisation des plateaux durant la saison).

Lors de ce rassemblement final, aucun classement sportif ne sera effectué, comme durant la saison, mais les vainqueurs au titre de l'Esprit Sportif seront récompensés.

Il est rappelé que les **Finales des Coupes des Yvelines Futsal** se dérouleront le mardi 8/5 à FONTENAY-LE-FLEURY.

Enfin, il est convenu que le **Critérium Futsal U 12 / U 13**, sera reconduit dans les mêmes conditions pour la saison prochaine.

16 / LE C.N.D.S.

-

La campagne 2018 du C.N.D.S.

La date de clôture pour le dépôt des demandes de subventions relative à la Part Territoriale du C.N.D.S. 2018 qui avait été fixée au **2/4/2018**, a été reportée, d'abord au 9/4, puis au 16/4.

Pour rappel, le montant du Budget total du C.N.D.S. a été **réduit de 270 M € en 2017 à 133,4 M € en 2018**, avec 63,8 M € de réduction au titre de l'effort de réduction de la dépense publique et 72,8 M € transférés dans le budget de l'Etat.

En conséquence, **pour l'ensemble de l'Ile de France :**

. le niveau de l'enveloppe globale du C.N.D.S. est passé de 22 017 322 € en 2017 à 16 097 260 € en 2018, soit - **5 920 062 €, donc - 26,89 %,**

. le montant de la part territoriale au titre de la Correction des Inégalités d'Accès à la Pratique Sportive (C.I.A.P.S.), qui finance les attributions du C.N.D.S. aux clubs sportifs et aux Comité sportifs régionaux et départementaux est passé de 12 036 509 € en

2017 à 7 256 856 € en 2018, soit - **4 779 653 €** , donc - **39,71 %**.

Le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) s'en est ému lors de son Congrès exceptionnel, qui s'est tenu le 25/4/2018, à l'issue duquel a été publié un communiqué qui est remis aux membres du Comité et selon lequel :

- l'ensemble des participants a regretté les **difficultés majeures rencontrées par les clubs suite à la diminution des emplois aidés et de la part territoriale du C.N.D.S.**,
- il est demandé au C.N.O.S.F. d'intervenir vigoureusement pour que **soit rétabli un financement au niveau territorial au bénéfice des associations sportives**,

- mandat a été donné au C.N.O.S.F. pour poursuivre les travaux initiés sur la gouvernance du sport afin de doter le sport français d'un modèle à gouvernance partagée et responsabilités réparties.

La subvention du C.N.D.S. au District pour 2017

Le District n'a toujours pas reçu de réponse du Délégué territorial adjoint du C.N.D.S. à sa lettre du 20/12, malgré un rappel adressé le 8/2/2018.

Comme annoncé, une lettre avait donc été adressée à ce sujet, le 8/3 :

- d'une part, à **M. Michel CADOT, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris**, en sa qualité de Délégué territorial en titre du C.N.D.S., et

- d'autre part, à **Mme Arielle PIAZZA, la nouvelle Présidente du Conseil d'Administration du C.N.D.S.**,

Ces lettres ont été publiées, pour l'information des clubs, dans le N° 1558 du journal numérique « Yvelines Football » du 20/3.

Depuis, la Secrétaire Générale du C.N.D.S. a répondu, le 22/3, pour souligner que les décisions d'attribution au titre de la part territoriale relevaient uniquement du Préfet de Région, Délégué territorial du C.N.D.S. et que les variations des montants de la part territoriale du C.N.D.S. ne pouvaient pas être reportées de manière homogène sur les subventions au mouvement sportif.

De son côté, le Préfet de Région n'a, à ce jour, toujours pas daigné répondre, **ce qui montre, une nouvelle fois, le mépris dans lequel les pouvoirs publics tiennent le mouvement sportif.**

M. Jean-Loup LEPLAT souligne que, comme l'a indiqué la Secrétaire générale du C.N.D.S., « les décisions d'attribution au titre de la part territoriale relevaient uniquement du Préfet de Région, Délégué Territorial du C.N.D.S. », elle omet de préciser qu'en amont :

1. les demandes de subventions font l'objet d'une concertation préliminaire entre les Services de l'État (D.D.C.S., D.R.J.S.C.S.) et les représentants du mouvement sportif (C.D.O.S. et C.R.O.S.),

2 la Commission Territoriale composée des représentants des mêmes institutions se réunit et émet, après examen des dossiers, un avis sur ceux-ci ; les dossiers sont donc examinés et appréciés à deux niveaux : départemental puis régional.

M. Jean-Loup LEPLAT indiqua qu'en Ile-de-France, la Commission Territoriale se réunit plusieurs fois par an, dans les locaux de la D.R.J.S.C.S. et jusqu'alors le Préfet était, selon ce qu'il a pu constater, rarement présent lui-même (il était représenté par un haut fonctionnaire de son Administration).

Cette Commission ne faisait en général, sauf interrogation ou discussion de dernier instant, que valider les propositions, chiffrées sur tableaux pré-établis, qui lui étaient faites par la Commission Territoriale du C.N.D.S..

Il ne lui paraît pas non plus inutile de rappeler qu'à l'origine, la gouvernance et la gestion du C.N.D.S. était déclarée co-partagée entre les Services de l'état et le mouvement sportif.

17 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

➤ **Le District** comptait, au 30/4/2018, **39 817 licenciés**, soit 81 de plus qu'au 30/4/2017 (39 736).

L'augmentation est de **0,21 %**.

Le **Football Féminin** est en augmentation sensible (+ 10,69 %), puisqu'on constate, au 30/4/2018, 1 968 licenciées contre 1 778 à la fin de la saison 2016 / 2017.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de + 46 licencié(e)s, soit **+ 0,28 %**.

Le nombre des « **encadrants** » est en légère baisse au 30/4/2018 (4 350 contre 4 458 au 30/4/2017) dont - **2,21 %** pour les Dirigeant(e)s et - **3,40 %** pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les animateurs Fédéraux.

Pour mémoire, le District comptait :

• à la fin de la saison 2016 / 2017, **39 736 licenciés**

- à la fin de la saison 2015 / 2016, **38 643 licenciés**

- à la fin de la saison 2014 / 2015, **39 950 licenciés**

➤ **La Ligue de Paris-Ile de France**, comptait, au 30/4/2018, **267 650 licenciés**, soit 561 licencié(e)s de moins que la saison dernière à la même date (268 211 licencié(e)s).

La baisse est de **0,21 %**.

Rappelons que la Ligue comptait :

- à la fin de la saison 2016 / 2017, **268 211 licenciés**

- à la fin de la saison 2015 / 2016 : **261 670 licenciés**

- à la fin de la saison 2014 / 2015, **264 898 licenciés**

- à la fin de la saison 2013 / 2014, **240 504 licenciés**

18 / AGENDA

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

✓ le vendredi 4/5, au Collège Jules Verne, aux MUREAUX : **Remise officielle des écussons des élèves de la classe « Arbitre de Foot au collège »**

✓ le samedi 5/5, au siège du District : **Session de formation sur le thème « Le Trésorier de club »**

✓ le lundi 7/5, au siège de la F.F.F. : **Réunion des Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du Football Amateur**

✓ le mardi 8/5, à FONTENAY-LE-FLEURY : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**

✓ le mardi 8/5 : **Journée Nationale des Bénévoles et Finales de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole et de la Coupe de France**

✓ le samedi 12/5, au siège du District : **Formation « Secrétaires de club »**

✓ le samedi 12/5, à MANTES-LA-VILLE : **Remise du Label Jeunes au F.C. MANTOIS 78**

✓ le samedi 19/5, au siège du District : **Journée de Formation des « Présidents de clubs »**

✓ le mardi 22/5, à VERSAILLES : **Réunion d'information du Club Asso Emploi sur le thème : « La formation professionnelle dans le secteur du sport », dans le cadre du projet de Loi relatif à « la liberté de choisir son avenir professionnel », réforme concernant la formation professionnelle qui va apporter des changements notables pour les entreprises, les associations et les particuliers**

✓ le mercredi 23/5, au siège du District : **Réunion de préparation, avec les clubs finalistes, des Finales des Coupes des Yvelines**

✓ le samedi 26/5, à RAMBOUILLET : **Journée du Football Féminin, avec les Finales des Coupes des Yvelines des Féminines Seniors à 11, Seniors à 7 et U 16 F à 7**

✓ le lundi 28/5, au siège de la Ligue : **Réunion de la Commission Régionale de Labellisation, pour examen des candidatures au Label Jeunes et au Label des Ecoles Féminines de Football**

✓ le vendredi 1^{er}/6, à STRASBOURG : **Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur**

✓ le samedi 2/6, à STRASBOURG : **Assemblée Fédérale**

✓ le samedi 2/6 : **Célébration des 50 ans de l'A.S. MAUREPAS**

✓ le dimanche 3/6, à MAISONS-LAFFITTE : **Finales des Coupes des Yvelines**

✓ le lundi 4/6 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**

✓ **les rendez-vous du C.R.I.B. (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles) :**

- le mardi 5/6, à LIMAY, **sur le thème : « La responsabilité civile des dirigeants »**

✓ le samedi 9/6, au siège du District : **Réunion de fin de saison des Arbitres**

✓ le dimanche 10/6, à CLAIREFONTAINE : **Journée Nationale des Débutants**

✓ le dimanche 17/6, au siège de la F.F.F. : **Stage des Présidents de Commissions de détection, de recrutement et de fidélisation des Arbitres**

✓ le samedi 23/6, à LOUVECIENNES : **Assemblée Générale du District**

19 / QUESTIONS DIVERSES

M. Gérard DACHEUX évoque le cas d'un « Educateur » (non diplômé) pour lequel **une dérogation a été refusée** par la Commission Régionale d'Application du Statut des Educateurs, alors que cet « Educateur » avait fait accéder l'équipe première de son club en Division supérieure.

Le club arguait de la disposition du Règlement Sportif de la Ligue prévoyant que le club concerné pouvait bénéficier, dans ce cas de figure, d'une dérogation pendant un an, **moyennant la participation de la personne concernée à un stage d'Educateur durant cette même année**, précisant en outre que cet Educateur n'avait pu s'inscrire à un stage de formation, faute de place.

En l'occurrence, le Règlement Sportif Général prévoit que le diplôme exigé est celui demandé pour la Division immédiatement inférieure laquelle n'en exigeait pas, si bien que l'Educateur ne respectait pas, en tout état de cause, les dispositions réglementaires.

Les sanctions habituelles en la circonstance (amendes et retrait de points) ont été décidées par la Commission Régionale

d'Application du Statut des Educateurs et devront être appliquées, sauf si l'appel introduit par le club devant le Comité d'Appel de la Ligue débouche sur une issue favorable.

M. Michel ROBLES indique que, du fait de son calendrier d'actions diligentées pour le compte de la Ligue, **il ne pourra pas être présent au District avant le 28/5.**

M. Jean VESQUES informe les membres du Comité que **les règlements relatifs aux terrains vont être modifiés.**

M. Yves AVOIRTE souhaite qu'on fasse le point sur la **procédure de dématérialisation des demandes de licences.**

Il est convenu de communiquer à ce sujet vers les clubs.

M. Laurent HOUIN informe les membres du Comité de la tenue à ROSNY-SUR-SEINE de l'**opération « Animations au cœur des villes », qui a vu la participation de 45 jeunes filles.**

Celles-ci recevront une invitation à participer à de prochaines séances d'entraînement du club local.

M. Claude TELLENE indique aux membres du Comité que l'Assemblée Générale du Conseil international du Sport Militaire (C.I.S.M.) a élu **M. Hervé PICCIRILLO**, ex-Arbitre international de football, et Commissaire aux sports militaires, commandant le Centre National des Sports de la Défense, **aux fonctions de Président du Conseil International du Sport Militaire.**

Ce n'est que la troisième fois qu'un Français assure cette fonction depuis 70 ans.

Par ailleurs, **Clément TURPIN a été désigné parmi les Arbitres internationaux pour officier durant la Coupe du Monde F.I.F.A. Russie 2018.**

Un autre arbitre Français (Tahitien) a été désigné.

Il est dommage que la presse française n'ait guère mis en valeur ces désignations.

M. Jean-Loup LEPLAT informe les membres du Comité que l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective des membres du **Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.)** - dont la Ligue - s'est réunie le 24/3/2018 à l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (I.N.S.E.P.), en présence de 52 Ligues et Comités adhérents sur 84.

Les 24 membres du Conseil d'administration du C.R.O.S.I.F. - dont les 15 membres du Bureau Exécutif élu, lui, sur scrutin de liste bloquée - **ont été élus** à la suite d'un vote électronique qui s'est déroulé en trois étapes (membres du Bureau Exécutif, membres « Olympiques » et membres sportifs non Olympiques).

Mme Evelynne CIRIEGI, Présidente sortante, a été réélue Présidente, en tant que leader des membres composant la liste bloquée du Bureau Exécutif.

M. Jamel SANDJAK a été élu Vice-Président du C.R.O.S.I.F. au sein du Bureau Exécutif ; il sera en charge de l'éducation et de la citoyenneté.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 6 juin 2018, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.